

Conseil Municipal du 4 juin 2024 Procès-verbal

Date de convocation : 30 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
le 4 juin à 20h00,
le conseil municipal,
légalement convoqué,
s'est réuni en séance
ordinaire sous la présidence de

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Annick CHARTRAIN, Amandine CLEMENCE, Christiane COULON, Annie DARAULT, Didier DREUX, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Léa GUYON, Milène LEPROUST, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Emilie PERDEREAU, Mickaël PLAIS, Jonathan REYT, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Philippe COUDRAY donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Emmanuelle LEROUX donne pouvoir à Christiane COULON, Christian MAUCOURT donne pouvoir à Annick CHARTRAIN.

Absents excusés : Gaëtan RENAULT

Absents non représentés : Néant

Anthony TRIFAUT constate le quorum.

Annick CHARTRAIN est désignée secrétaire de séance.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour et demande à ce qu'un rapport soit ajouté, ce qui est accepté.

Anthony TRIFAUT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024. Aucune remarque n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT n° 1 : ANCIENNES FACTURES SNCF IMPAYEES

Une convention d'occupation « traversées » a été signée en juillet 2013 pour une durée de 20 ans avec le Réseau Ferré de France (RFF). Une canalisation pour les eaux usées située sous le pont rail emprunte le domaine du RFF, la commune règle donc une redevance d'occupation à ce titre.

La société NEXITY est chargée de la facturation et du recouvrement.

Après vérification il s'avère que 2 factures n'ont pas réglées :

- Facture NTE2-15000011 du 31/10/2014 pour 9.55€
- Facture DNE-FCEX-18524 du 12/11/2018 pour 116.52€

La commune a été relancée à ce sujet et les factures étant prescrites une délibération doit être prise pour que les mandats puissent être émis.

Après en avoir échangé, le conseil municipal adopte le règlement de ces factures à l'unanimité.

RAPPORT n° 2 : FORFAIT ECOLE SAINTE ADELAÏDE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 442-5 et suivants et R 442-44 et suivants ;

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative à la prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

Considérant que pour calculer le coût moyen d'un enfant scolarisé en école élémentaire publique et en école maternelle publique, a été pris en compte au titre de l'année scolaire 2022-2023, l'ensemble des dépenses obligatoires mentionnées sur la liste annexée à la circulaire précitée et indiqué dans les tableaux ci-dessous :

COUT DE FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE
année scolaire 2022/2023

Désignation	Montant des dépenses
Electricité (edf/ total énergie)	2 858.60 €
Chauffage gaz (engie)	6 184.25 €
Eau	213.61 €
Téléphone (simtel)	280.80 €
Internet (simtel) - adsl	226.80 €
Entretien du bâtiment + petits équipements	371.95 €
Entretien chaudière	149.09 €
Assurance du bâtiment (groupama)	570.16 €
Redevance ordures ménagères	380.29 €
Livres et materiel pédagogique	4 374.40 €
Informatique (conty)	1 500.28 €
Pharmacie	0.00 €
Piscine	3 335.24 €
Vérification des buts et paniers de basket (Dekra)	156.60 €
Sécurité du bâtiment	659.56 €
Personnel de ménage	18 048.96 €
Personnel technique	2 455.44 €
Personnel administratif	46.23 €
Maintenance et location photocopieurs	1 170.63 €
Total	42 982.86 €
Recette CLIS à déduire	7 392.00 €
Effectif scolarisé 2022/2023	127
Coût moyen par enfant	280.24 €

289,69€ l'année d'avant.

**COUT DE FONCTIONNEMENT ECOLE MATERNELLE
année scolaire 2022/2023 avec TPS**

Désignation	Montant des dépenses
Electricité (edf/ total énergie)	855.58 €
Chauffage gaz (engie)	3 925.95 €
Eau (veolia)	305.02 €
Téléphone (simtel)	252.00 €
Internet (simtel) - adsl	226.80 €
Entretien du bâtiment + petits équipements	647.74 €
Entretien chaudière	212.99 €
Assurance du bâtiment (groupama)	399.28 €
Redevance ordures ménagères	400.87 €
livres et matériel pédagogique	3 849.79 €
Informatique (conty)	1 500.28 €
Pharmacie	151.54 €
Sécurité du bâtiment	260.47 €
Piscine	0.00 €
Vérification aire de jeux (dekra)	276.00 €
Personnel de ménage	18 498.24 €
Personnel ATSEM	83 065.00 €
Personnel technique	2 455.44 €
Personnel administratif	115.58 €
Maintenance et location photocopieurs	1 671.61 €
Total	119 070.17 €
Effectif scolarisé 2022/2023	73
Coût moyen par enfant	1 631.10 €

1530.94€ l'année d'avant.

SUBVENTION ECOLE SAINTE ADELAIDE - ANNEE 2024	
Effectif montgésnois scolarisé à Ste Adélaïde rentrée 2022/2023 : au regard de l'état fourni en début d'année scolaire	
Effectif en maternelle	28
Effectif en élémentaire	52
Calcul de la subvention (Coût moyen par enfant X nombre d'enfants de Ste Adélaïde)	
Maternelle	45 670.75 €
Elémentaire	14 572.64 €
TOTAL	60 243.39 €

58219,94€ l'an passé.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention à l'école Sainte Adélaïde au regard des éléments suivants :

- Coût moyen d'un enfant scolarisé en classe élémentaire publique : 280,24 euros
- Coût moyen d'un enfant scolarisé en classe maternelle publique : 1631,10 euros

RAPPORT n° 3 : REMISE DES PRIX - ASSOCIATION SUR LES PAS DES ARTISTES

L'association a organisé sa 19^{ème} édition du « Rendez-vous des Peintres » les 13 et 14 avril 2024. Une remise de prix a été effectuée lors du vernissage et la commune a souhaité participer en remettant 2 bons d'achats :

- 30€ chez le commerçant Comptoirs de Senteurs
- 30€ chez le commerçant Super U

**Madame Léa GUYON ne participe pas au vote au regard de sa profession.
Après en avoir échangé, le conseil municipal adopte cette remise de prix à l'unanimité.**

RAPPORT n° 4 : DECISION MODIFICATIVE – INVESTISSEMENT DANS LES CIMETIERES

Depuis 3 ans maintenant, la municipalité a accentué les aménagements dans les cimetières de la commune afin d'améliorer l'accessibilité mais aussi la qualité des espaces de recueillement. Pour 2024, il est prévu d'agrandir l'espace Colombarium, la mise en valeur du tombeau du Croisé de Laresse, la poursuite des aménagements des cavurnes.

Les crédits votés au budget 2024 pour l'opération 185 – Cimetière colombarium seront insuffisants pour les travaux prévus :

- Cavurnes : Devis VAUTCRANNE : 2100€
- Aménagement espaces verts du cimetière Saint André : Devis ATMOSPHER'JARDIN : 7944.97€
- Colombarium : Devis VAUTCRANNE : 8500€

Il manquera 1245€ sur cette opération, ce qui nous conduit aujourd'hui à envisager la décision modificative suivante :

72241	Montfort-le-Gesnois	DM n°1 2024
Code INSEE	Montfort le Gesnois	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

2024-06

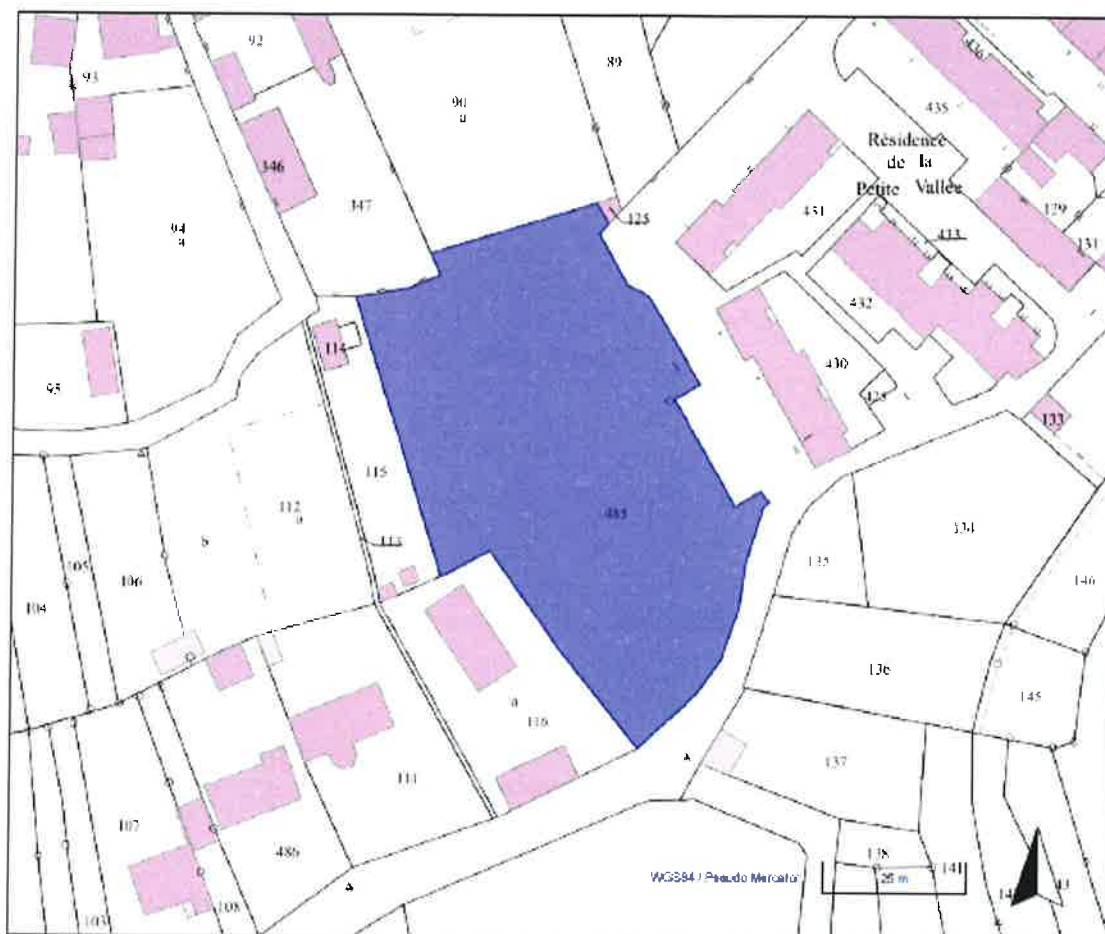
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2131-185 : CIMETIERE - COLOMBARIUM	0,00 €	1 245,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-116 : GROUPE SCOLAIRE	1 245,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 245,00 €	1 245,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 245,00 €	1 245,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de cette décision modificative liée aux cimetières.

RAPPORT n° 5 : VENTE DE LA PARCELLE 206 AB 485

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles constructibles sur la commune. Afin de pouvoir engager des opérations d'habitat, il est prévu une mise en vente.

La parcelle de terrain cadastrée 206AB485 de 3598 m² est située dans le périmètre de protection des bâtiments historiques (périmètre de 500 mètres soit du Pont romain, de l'Eglise Notre Dame ou de l'église de Saussay).



Après consultation de Madame JOUTEUX, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 72, le terrain est situé en co-visibilité de l'église Notre Dame.

- Si la vente du terrain est envisagée en une seule parcelle, il n'y a pas besoin de déposer un permis d'aménager (PA).
- Si le terrain est divisé en 2 lots voire plus, du fait de sa situation en co-visibilité, un permis d'aménager devra être déposé : cerfa + pièces complémentaires avec plan de bornage d'un géomètre (délai d'instruction évalué à 4 mois).

Monsieur DREUX demande sous combien de temps cette parcelle sera en vente ?

Monsieur le Maire précise que cela dépend de la modalité choisie, un permis d'aménager va prendre plus de temps.

Monsieur CHARPENTIER évoque le secteur où il y a peu d'aires de jeux pour les enfants, ne faut-il pas prévoir de l'espace sur ce volet ?

Monsieur le Maire précise que d'autres espaces peuvent être envisagés pour les espaces de jeux car cette parcelle est constructible.

Madame PERDEREAU demande s'il y a un autre terrain qui pourrait être aménagé en face ?

Monsieur le Maire précise qu'il est en zone N, les aménagements sont donc très limités.

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère en faveur de la vente de cette parcelle de la façon suivante :

- Une abstention (Madame CLEMENCE).
- 21 votes Pour.

Le conseil souhaite également se laisser le temps de la réflexion pour envisager l'une des deux possibilités :

- En un seul tenant
- En lots (permis d'aménager à financer par la commune)

RAPPORT n° 6 : RECRUTEMENT DES EMPLOIS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L332-23 2°,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter au moins 3 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir :

- L'entretien des espaces verts pendant l'été à temps complet (35H) du 1^{er} juillet au 30 août 2024.
- Le soutien à la gestion de la base de canoé-kayak au regard de l'élargissement de l'accueil pour 24H30 sur chaque week-end (du vendredi au dimanche) de juillet et août 2024.
- Le maintien des rendez-vous liés aux titres d'identité à temps complet (35H) du 1^{er} juillet au 30 août 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur du recrutement des contractuels et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder aux recrutements.

RAPPORT n° 7 : CONVENTION PARTENARIALE RECYCLIVRE

Les documents de la bibliothèque étant propriété communale, certaines démarches administratives sont nécessaires avant de les éliminer. Ainsi, leur élimination doit se conformer aux règles de désaffectation et d'aliénation du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Le conseil municipal devra, après délibération, **donner à l'agent de la bibliothèque l'autorisation de procéder à la régulation des collections**, c'est-à-dire à l'élimination de certains documents. On appelle cela une décision de désaffectation en langage administratif et un désherbage en langage bibliothéconomique.

Les critères et les modalités d'élimination :

- Des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque car ils sont en mauvais état physique ou parce que leur contenu est manifestement obsolète (élimination des ouvrages et recyclage).
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins (les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler).

Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

L'élimination ne se fait que par les boîtes à livres actuellement sur la commune, des tentatives de partenariats ont été vaines. Au regard du déménagement prochain de la bibliothèque, il était devenu impératif de se rapprocher des partenaires pour trouver un moyen de dégager les espaces occupés. Le lien avec RECYCLIVRE a donc été réalisé.



Envoyez vos livres gratuitement
via Relais Colis

Premier vendeur français de livres d'occasion sur Internet, Recyclivre.com est une **entreprise à impact social et environnemental** reconnue par l'État via l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

Recyclivre.com est un acteur du secteur du livre d'occasion en France, leur politique :

1/ Nous luttons contre le gaspillage de manière large, et faisons la promotion de l'économie circulaire comme partie intégrante de notre activité.

2/ Nous sommes membres du réseau 1% pour la planète à qui nous reversons chaque année 1 % de notre chiffre d'affaires.

3/ Nous avons sélectionné l'association ARES qui réalise son activité dans le cadre d'une action d'insertion de personnes en grande exclusion pour prendre en charge la gestion de notre stock de livres, de leur réception à leur expédition.

Résumé de notre partenariat

		
	Livres mis en vente	Livres vendus*
Depuis Toujours	5 587	3 519
2022	1 501	1 214





Nous reversons 10% des revenus nets de la vente du livre à la commune qui pourra désigner un bénéficiaire. 95% des livres remis à la vente sont vendus en moins de deux ans.

Impact environnemental et social de notre partenariat

5 587 livres mis en vente :



Donner une 2ème vie à 3 519 livres, c'est :

-  27,1 arbres sauvés
-  1 073 295 litres d'eau économisée
-  1 521 kg de CO2 non rejetés
-  118 heures en insertion chez notre partenaire Ares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère en faveur de cette convention à l'unanimité et :

- **Autorise l'agent de bibliothèque à effectuer le désherbage des ouvrages**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec RECYCLIVRE**
- **Valide le versement des 10% au CCAS de la commune**

RAPPORT n° 8 : PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ECOLES

Ce rapport a été annoncé en début de séance du conseil comme un ajout à l'ordre du jour.

Monsieur Gaëtan RENAULT a fait part de son indisponibilité pour se rendre aux conseils d'écoles. Il souhaite donc laisser sa place, il est actuellement suppléant de Madame Emilie PERDEREAU.

Conseils d'Ecoles	Anthony TRIFAUT ou son représentant	Représentant de droit
	Emilie PERDEREAU	Titulaire
	Gaëtan RENAULT	Suppléant

Madame Marianne ROHART se porte candidate pour le remplacer.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le positionnement de Madame ROHART en tant que suppléante aux conseils d'écoles.

Informations diverses

- **Contrat de sécurité à signer dans le cadre du programme Petite Ville de Demain**

Un message du 24 avril 2024 vous a transmis le modèle de contrat de sécurité ainsi que les chiffres de la gendarmerie.


Ce contrat de sécurité vise à acter l'engagement des collectivités contractantes et de l'Etat sur un volet spécifique lié à la sécurité. Il permet de formaliser une offre de protection adaptée au territoire :

- Renforcement du contact avec la population et les élus de la commune
- Des outils adaptés aux besoins du territoire
- Préciser les engagements de la commune
- Réaliser des comités de pilotage

- **Fréquentation de la bibliothèque**

La bibliothèque est ouverte 10H par semaine sur 3 jours hebdomadaires. Il y a eu 2000 visites à la bibliothèque en 2023.

	2021	2022	2023
Emprunteurs actifs Adultes	93	64	64
Emprunteurs actifs Enfants	105	81	84
Total	198	145	148
Nombre de documents prêtés	2492	3191	3004
Nombre de documents achetés	109	190	173



Une baisse du nombre d'emprunteurs a eu lieu entre 2021 et 2022 (-27%). La manière de calculer a changé entre les deux années et la période COVID a continué d'impacter la reprise d'activité. Nous pouvons constater une stabilisation entre 2022 et 2023 (+2%).

- **Accueil de la délégation du Bénin**

La commune de Montfort-le-Gesnois accueillera la délégation du Bénin du 26 juin au 23 juillet dans le cadre de la préparation pré-olympique. A ce jour, la liste définitive des athlètes n'est pas encore arrêtée. Toutefois, et compte tenu des échanges antérieurs, la recherche d'hébergements sur la commune a pu se faire sur la base de 36 personnes accueillies. Les hébergements seront répartis sur l'hôtel des Sittelles et 3 gîtes de la commune.

Durant la présence de la délégation, des animations seront proposées avec les écoles du territoire, des établissements médico-sociaux, la Mission Locale Sarthe Nord, les associations, la population. Le calendrier de toutes les manifestations sera validé prochainement avec les responsables du Bénin. Toutefois, lors de la première semaine de juillet plus de 1000 enfants viendront sur le site du complexe sportif pour participer à des olympiades en présence des athlètes béninois.

Une soirée de présentation de la délégation se fera le 2 juillet à la salle omnisports. Des aménagements seront prévus pour accueillir environ 950 personnes. Lors de cette soirée, les associations sportives de la commune seront mises en avant ainsi que des athlètes sarthois.

A ce jour, nous pouvons compter sur des partenaires locaux importants permettant une grande prise en charge de tous les frais d'animation (Anim' Fiesta, Super U, Print Success, l'entreprise MACHERET, l'hôtel restaurant les Sittelles, le gîte MONCELET, le gîte GLOT, la société RECREA).

Les communes de St Mars-de-Locquenay, St-Mars-la-Brière, Connerré, le Breil-sur-Mérize seront également partenaires de cet accueil.

Le Conseil départemental a confirmé son soutien à la collectivité par une aide financière de 35 000 € ainsi qu'un accompagnement sur les athlètes sarthois et 12 000 € pour la communication.

La Communauté de communes va participer à hauteur de 5 000 €

- **Aménagement espace du Pont Romain**

Dans le cadre des aménagements touristiques de l'espace du Pont Romain, nous avons déposé plusieurs demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Le Département vient de m'annoncer qu'il participera à hauteur **de 48 354 euros**. (Le dossier passera vendredi en commission Permanente du CD72). Par conséquent, le plan de financement consolidé (avant consultation des entreprises) est le suivant :

- Subvention Etat : 58 242,9 €
- Subvention Région : 35 184 €
- Subvention Département : 48 354 €

Soit un total de subventions de 141 780,9 € pour un montant prévisionnel de travaux de 241 769,87 €. Le projet est ainsi financé à 59%

- Inauguration Sculpture

La commune de Montfort-le-Gesnois a décidé lors d'une séance du conseil municipal de soutenir le projet pédagogique dans le cadre du comité Mains D'art de St Michel de Chavaignes. La sculpture sera installée sur l'espace de la salle Paul RICHARD à proximité de l'espace Sport Santé. **L'inauguration se fera le vendredi 28 juin à 18h00.**

- Dossier Clinique Vétérinaire

Sur demande de la commune de Montfort-le-Gesnois, la communauté de communes a lancé une déclaration de projet valant modification du PLUi pour la construction de la clinique vétérinaire sur la commune. La procédure se poursuit et est de bon augure pour la suite car un avis favorable a été émis par la CDEPENAF, avis favorable émis par la MRAE, avis favorable a été aussi émis par le Pays du Mans. Une enquête publique devrait commencer fin août pour 15 jours à 3 semaines.

- Liste des devis signés depuis le dernier conseil municipal du 16 janvier 2024

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
COLAS CENTRE	Fourniture et pose d'un caniveau - chemin des vignes	6 862.60 €	8 235.12 €
DISTRICO	Tables forestières (X8)	1 266.00 €	1 519.20 €
CORNILLEAU	Table de tennis de table (budget participatif)	1 000.00 €	1 200.00 €
CONTY	Onduleur pour bureau CNI	109.00 €	130.80 €
IBUREAU	Armoire basse bureau comptabilité	289.00 €	346.80 €
LETESSIER SARL	Desherbeuse mécanique	1 849.00 €	2 218.80 €
TERRE AS MANS	Terrain de pétanque (budget participatif)	3 556.80 €	4 268.16 €
MAVASA	Barrières, arceaux vélos et corbeilles basculantes	4 655.00 €	5 586.00 €
BOULANGER MAGAS	Micro onde pour atelier technique	124.17 €	149.00 €
MAVASA	Panneaux pour voirie (Stop et sens interdit) + Balise de renforcement	1 350.29 €	1 620.35 €
CHALLENGER-01	Corbeilles tri sélectif (X5)	3 780.00 €	4 536.00 €
PIX ARCHITECTUR	Mission de maîtrise d'oeuvre pour réaménagement du presbytère	78 677.00 €	94 412.40 €
PIX ARCHITECTUR	Mission de maîtrise d'oeuvre pour réaménagement de la bibliothèque	54 022.50 €	64 827.00 €
MAVASA	Balises pour entrée du Pont Romain	163.00 €	195.60 €
SIGNAUX GIRO	Plaques pour numérotation Montfort	488.53 €	586.24 €
CLARA AUTOMOBIL	Achat d'un BOXER Chassis cabine Peugeot avec benne	41 184.13 €	49 420.96 €
CLARA AUTOMOBIL	Achat d'un PARTNER Peugeot avec aménagements intérieurs et attelage	31 553.37 €	37 864.04 €
TRACAGE SERV	Tracage au sol sur voirie	1 567.50 €	1 881.00 €
APM EXPERT MENU	Lambrequins école primaire	6 151.20 €	7 381.44 €
APM EXPERT MENU	Volets roulants école primaire	18 580.00 €	22 296.00 €
QUALICONSULT	Diagnostic amiante et plomb réhabilitation bibliothèque	2 215.00 €	2 658.00 €
QUALICONSULT	Mission de coordination SPS réhabilitation bibliothèque	2 755.00 €	3 306.00 €
QUALICONSULT	Mission de contrôle technique réhabilitation bibliothèque	5 337.50 €	6 405.00 €
QUALICONSULT	Diagnostic amiante et plomb réhabilitation presbytère	1 550.00 €	1 860.00 €
QUALICONSULT	Mission de coordination SPS réhabilitation presbytère	2 755.00 €	3 306.00 €
QUALICONSULT	Mission de contrôle technique réhabilitation presbytère	5 612.50 €	6 735.00 €
QUALICONSULT	Diagnostic amiante et HAP parking place ND	330.00 €	396.00 €
	Total devis signés	277 784.09 €	333 340.91 €

FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
NOIR EDMONS	Achat de livres pour bibliothèque	136.50 €	136.50 €
numericann	Bulletins des associations septembre 2024	1 428.00 €	1 713.60 €
DISTRICO	Tuyau aquadrain pour entrée Rousset- chemin du moulin du Breil	225.00 €	270.00 €
MAUGER VOYAG	Transport des enfants au cimetière ND le 19/04/24 (cérémonie)	128.00 €	128.00 €
MAJUSCULE	Papier A4 Ecole élémentaire	179.17 €	215.00 €
MAJUSCULE	Fournitures pour école élémentaire	204.32 €	245.18 €
PHARMACIE BE	Compléments pour trousse à pharmacie	133.90 €	133.90 €
BOUYGUES E	Dépannage EP Rue de Montmédy	806.91 €	968.29 €
LETESSIER SARL	Remplacement vitre cassée porte du tracteur PALES	695.55 €	834.66 €
CHRETIEN BRU	Nettoyage et débouchage gouttières, vérification couverture Centre social	360.00 €	432.00 €
CHRETIEN BRU	Nettoyage et débouchage gouttières, vérification couverture Eglise ND	720.00 €	864.00 €
THEODORE MAI	Produits pour réfection muret place ND	670.76 €	804.91 €
DISTRICO	Fleurissement été	4 040.95 €	4 445.05 €
DEKRA	Inspection périodique des équipements sportifs et aires des jeux (salle polyvalente et Pont Romain)	680.00 €	816.00 €
COCTEAUX	Bouteilles de pétillants pour cérémonies	445.00 €	534.00 €
THUARD LIBRA	Achat de livres bibliothèque	381.63 €	381.63 €
SONEPAR	Matériel électrique (stock + mise en conformité espace Pont Romain)	420.52 €	504.62 €
CONRAD ELECTRON	Batteries pour talkies walkies	117.57 €	117.57 €
LE BON TRAITEUR	Repas spectacle école du 17/05/24	143.00 €	143.00 €
CHAUSSON MATERI	Panneaux permis de construire	20.40 €	24.48 €
AL BALAYAGE	Balayage aspiration des caniveaux et ramassage déchets	7 113.55 €	8 509.55 €
TRIPARTY	Animation musicale MIXTURA 13 juillet 2024	1 253.75 €	1 322.71 €
TRIPARTY	Animation musicale BOURDON 13 juillet 2024	1 050.00 €	1 107.75 €
LIRE DEMAIN	Achat de livres bibliothèque	613.02 €	646.73 €
LETESSIER SARL	1 kit roue pour tondeuse SF 450	470.40 €	564.48 €
LETESSIER SARL	1 kit lames pour tondeuse SF 450	229.20 €	275.04 €
LOXAM	Location de nacelle pour fleurissement	255.76 €	306.91 €
MAJUSCULE	Fournitures scolaires rentrée 2024-2025 - école maternelle	864.58 €	1 037.50 €
SEDI EQUIPEM	Code électoral (X3)	99.07 €	99.07 €
LOXAM	Location de groupe électrogène et armoire de distribution pour fête de la musique	424.28 €	509.13 €
SCHILLER FRA	Changement des électrodes sur défibrillateurs	459.70 €	551.64 €
LACOSTE DACTYL	Fournitures administratives mairie	21.38 €	21.38 €
FIDUCIAL	Fournitures administratives mairie	286.71 €	344.05 €
MAJUSCULE	Fournitures pour école élémentaire rentrée CM1	342.22 €	410.67 €
PLG	Produits d'entretien	717.24 €	860.69 €
MAVASA	Remplacement panneau arraché	132.74 €	132.74 €
PROLIANS	Matériel pour atelier (meules, disques, tarauds, robinets, siphons)	476.43 €	571.72 €
Total devis signés		26 747.21 €	30 984.15 €

Madame CLEMENCE demande s'il y avait plusieurs entreprises à avoir postulé en tant que maîtrise d'œuvre concernant le projet de la réhabilitation de la place Notre Dame et leurs noms.

Monsieur REYT et Monsieur TRIFAUT lui indiquent les noms des trois entreprises.

Monsieur le Maire clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anthony TRIFAUT



Le Secrétaire de Séance
Annick CHARTRAIN

